

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Palmarès cuvée départementale 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte du palmarès 2020 de la Cuvée du Conseil départemental tel qu'indiqué dans le rapport, et a décidé d'autoriser la commande de bouteilles de vins auprès de chaque producteur sélectionné, conformément au détail présenté dans l'annexe jointe au rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 19 134 € sur le chapitre 011 du budget départemental.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées